

RCS : AVIGNON
Code greffe : 8401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de AVIGNON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2012 B 01255
Numéro SIREN : 752 563 635
Nom ou dénomination : 3 K

Ce dépôt a été enregistré le 07/12/2021 sous le numéro de dépôt 13596

S O G I N I M

JURISTES ASSOCIÉS

SOCIÉTÉ D'AVOCATS AU BARREAU DE NIMES

Nicolas FAVRE de THIERRENS

Avocat Associé

DJCE -- Diplôme de Juriste Conseil Entreprise

Université de Montpellier I

Frédéric LE GUEN

Avocat Associé

DJCE -- Diplôme de Juriste Conseil Entreprise

Université de Rennes I

**TRIBUNAL DE COMMERCE
D'AVIGNON**

Registre du Commerce

2 Boulevard Limbert

BP 21 063

84097 AVIGNON CEDEX 9

NIMES, le 06 Décembre 2021

Affaire : 3K (SAS) - CHATEAUNEUF DE GADAGNE
N/Réf. : 04.00903/FDT/QO

GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE D'AVIGNON

07 DEC. 2021

ARRIVÉE

Maître,

Dans le cadre d'une transformation de SARL en SAS, nous vous déposons ce jour, soit huit jours au moins avant la date des décisions de l'associé unique et concernant la société à responsabilité limitée « 3K » Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 Euros, dont le siège social est 4 Place de la Pastière à CHATEAUNEUF DE GADAGNE (84470), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de AVIGNON sous le numéro 752 563 635 (2012 B 01255) :

- un exemplaire du rapport du Commissaire à la transformation.

Nous joignons à notre envoi un chèque de 15,27 Euros en paiement de vos frais et vous prions de bien vouloir nous adresser une facture à notre nom accompagnée du certificat de dépôt dûment daté du jour de réception par vos soins du présent courrier afférent à ce dossier. Avec nos remerciements anticipés.

Nous vous prions d'agréer, Maître, l'expression de nos sentiments distingués.


Nicolas FAVRE de THIERRENS



**Audit
Commissariat
Expertises**

Associés
Experts-comptables
Commissaires aux comptes

Rouvière Investissement
Jean Brice Rouvière

SARL 3 K

Siège social : 4, place de la PASTIÈRE – 84470 Châteauneuf de Gadagne

Capital social : 1.000 euros

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIÉTÉ 3 K SARL EN SAS

Société par actions simplifiée au capital de 60 000 euros

543, ancien chemin de Mons - 30 100 Alès

Tél. : 06 08 24 27 11 / Fax : 04 66 56 96 25 / E-mail : ace-rouviere@orange.fr

Société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts-Comptables de Montpellier

et sur la liste des sociétés de commissariat aux comptes de la Cour d'appel de Nîmes

N° siret : 499 962 389 000 15 / Code APE : 741 C / N° TVA intracom. : FR 41 499 962 389



SARL 3 K

Siège social : 4, place de la Pâtière - 84.470 Châteauneuf de Gadagne

Capital social : 1.000 euros

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE 3 K SARL EN SAS

Aux associés,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L. 223-43 du code de commerce, et d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application de l'article L. 224-3 du même code, par décision unanime des associés en date du 16 novembre 2021, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés, et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

- Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2020, qui ont fait l'objet d'une attestation de présentation de l'expert-comptable en date du 21 mars 2021 et qui ont été approuvés en assemblée générale en date du 30 juin 2021, font notamment apparaître :
 - des capitaux propres pour un montant de 276.651 euros pour un capital social de 1.000 euros
 - un résultat de l'exercice pour un montant de 37.947 euros
 - des dettes pour 917.017 euros
 - des immobilisations nettes pour 170.234 euros dont 148.570 euros de titres de participation
 - des créances clients à encaisser pour 57.640 euros
 - des autres créances pour 386.733 euros
 - des disponibilités pour 576.801 euros.



- Depuis cette date, une situation intermédiaire au 30 juin 2021 a été établie. Nous vous précisons que cette situation n'a fait l'objet, ni d'un audit, ni d'un examen limité. Elle fait apparaître les éléments suivants :
 - des capitaux propres pour un montant de 380.890 euros
 - un résultat de la période pour un montant de 104.239 euros
 - des dettes pour 845.024 euros
 - des disponibilités pour 718.180 euros.
- Nos entretiens avec l'expert-comptable et avec la direction matérialisés par l'obtention d'une lettre d'affirmation signée par les gérants, n'ont pas mis en évidence d'éléments qui remettraient en cause l'activité, notamment au regard de la crise sanitaire liée au covid-19.
- L'examen des comptes des filiales de la SARL 3 K, qui n'ont pas fait l'objet ni d'un audit, ni d'un examen limité, n'appelle pas de commentaire de notre part notamment au regard de la valorisation dans les comptes de la SARL 3 K.

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à Alès, le 03 décembre 2021

Pour la SAS Audit Commissariat Expertises
Jean Brice ROUVIERE

Commissaire à la transformation